

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 92/2024

L'an **deux mil vingt-quatre**Le **vingt et un du mois de décembre**

Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/12/2024

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, TOUAT Jean-Claude, LIEGEOIS Daniel, BOUSSARIE Myriam, BOUTELOUP Mireille, CHEMIN Alexandra, HISPIWACK Jean-Michel, LAFORGE Françoise, MUCHERON Laurence, JAMAIN Thomas, GARDILLOU Sophie

PROCURATIONS : BOUSSARIE Myriam à LAFORGE Françoise

ABSENTS : LAGARDE Lionel, NAFTEUX Daniel, LORENZO Manuel, BURBAN-BORIE Anne-Gaëlle

SECRETAIRE DE SEANCE : GARDILLOU Sophie

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

OBJET : DEMANDE de DSIL 2025 PROJET Aménagement de la IIème tranche d'itinérance douce « Fousseyraud ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que concernant le projet de réalisation de la deuxième tranche de l'itinérance qui viendra compléter le parcours déjà réalisé en 2023-2024 suite à une acquisition de foncier récent cet investissement est susceptible d'être accompagné financièrement par l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL2025) à hauteur de 40%. (Voir d'autres dispositifs). Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce projet fut inscrit en amont au Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE 2025).

Ce projet consiste à la création d'une piste réservée à la circulation douce « piétonne ou cycliste » en lien avec la vélo-route voie verte V92 traversant la commune d'Est en Ouest. L'aménagement de cette IIème tranche sera réalisé avec les mêmes techniques que la première tranche se limitant à de l'apport minéral perméable. Un complément de signalisation verticale adaptée viendra à terme consolider le dispositif. Celui-ci contribuant à favoriser la mobilité active et douce sur le territoire et venant renforcer le maillage par la V92 « Flow-Vélo ». Le montant éligible des travaux de cette opération s'élève à 12.396,00€ HT.

Accompagnement sollicité : 40% soit 4958,40 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Sollicite** auprès de l'Etat un accompagnement financier dans le cadre de la DSIL 2025 à hauteur de 40%.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire,

Pascal MECHINEAU

Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU

